



MA CHALONS EN
CHAMPAGNE

SOLIDARITÉ AVEC NOTRE COLLEAGUE

Plus jamais ça ! Halte aux agressions contre les Personnels de la MA

Le 06 Mars 2026, lors du service de nuit, notre collègue a été victime d'une agression physique violente dans l'exercice de ses fonctions.

Ces faits intolérables se sont produits dans une cellule du QF, alors qu'elle accomplissait son travail pour permettre le placement d'une personne détenue en CProu, pour pouvoir y assurer sa protection personnelle en évitant qu'elle ne tente de se suicider ou s'auto-mutiler.

Malheureusement, cette « usagère du service public », déjà connue de notre établissement, qui ne devrait d'ailleurs pas être incarcérée comme beaucoup de ces profils psychiatriques à la vue des risques avérés d'agression sur personnel ou d'auto-agression, qui a déjà commis des faits similaires sur les personnels soignants lors de son passage en unité psy. extérieure, profite de l'incapacité de nos institutions à prendre dorénavant en charge ces « enragés incontrôlables », instances qui n'ont bien souvent comme autres solutions, pour les éloigner de la société, que de les placer sous écrou, dans nos geôles, sous la prise en charge de personnels, non formés à cet effet, et sans moyen de contraintes médicamenteux contrairement aux instituts de soins.

Nous condamnons fermement cette agression !

Aucune violence, qu'elle vienne d'un usager, d'un tiers ou de qui que ce soit, ne peut être tolérée contre les personnels qui assurent des missions de service public.

Ces actes s'inscrivent dans un contexte plus large :

- multiplication des incivilités (insultes, menaces, tentatives d'intimidation) et violences contre les personnels,
- sous-effectifs chroniques, manque de moyens.
- sentiment d'abandon par la hiérarchie face à ces situations qui acceptent de plus en plus d'arrivée de mesure d'ordre sans départ de ceux déjà présent dans nos dortoirs déjà encombrés.

La solidarité n'est pas un vain mot :

Nous apportons **tout notre soutien à notre collègue et à sa famille** qui doit, elle aussi, subir les affres et les inquiétudes d'un métier aux risques accrus par des décisions politiques hors sol.

Nous exigeons :

- L'octroi sans délai de la protection fonctionnelle : prise en charge des soins, soutien psychologique, assistance juridique, réparation du préjudice,
- Une enquête approfondie et des sanctions pénitentiaires et pénales contre l'auteur des faits,
- Le transfert ou le placement en UMD immédiat de cette fauteuse de troubles graves,

L'administration a l'obligation légale de protéger ses agents !

Ensemble, brisons le silence et la banalisation des violences !

Soutien total à notre collègue agressée !

Non à l'impunité des agresseurs ! Oui à un service public protégé et respecté !

SLPFO MA CHALONS EN CHAMPAGNE

1 Rue Jaques Songy
51100 Châlons en Champagne
TEL : 07 86 75 29 63

Le Secrétaire Local
A Châlons en Champagne le 09/03/2026

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

